

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **D2026_0051** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **19/03/2026**

Objet : **Avenant 1 au marché 24.212 Maintenance entretien des hottes**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **19/03/2026** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **D_cision_DFCAPI_D2026_0051_Avenant1_March_24212_Entretien_hottes.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260319-D2026_0051-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **19/03/2026**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DFCPAJI_D2026_0051

Objet : Avenant n°1 au marché n°24.212
ayant pour objet la maintenance et
l'entretien des hottes du CCAS et de la
Ville de Tourcoing

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-7 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à
Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant que le marché n°24.212 ayant pour objet la maintenance et l'entretien a été
notifié à la société SARL HOTTES CLEAN le 25/03/2025 pour un montant maximum
de 30 000 € HT ;

Considérant la nécessité de modifier le périmètre d'exécution du marché afin de tenir
compte de l'évolution des besoins du pouvoir adjudicateur, et ce, par l'ajustement de la
fréquence des interventions, la suppression et l'ajout de sites, ainsi que la correction d'une
adresse.

Considérant que ces ajustements entraînent une modification du montant forfaitaire de la
maintenance préventive, qui passe de 8 070,00 € HT à 10 018,00 € HT et que ce montant
demeure inclus dans le montant maximum annuel du marché, fixé à 30 000 € HT.

Considérant qu'il convient de conclure un avenant pour apporter des modifications non
substantielles au marché ;

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure l'avenant n°1 au marché n°24.212 avec la société SARL HOTTES
CLEAN.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget
communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **19 MARS 2026**



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

Accusé réception en Préfecture le : **19 MARS 2026**

Publié sur le site de la Ville le : **19 MARS 2026**